

15 mars 2021 : Mobilisation pour nos libertés

Après que la proposition de loi « Sécurité globale » a été adoptée le 24 novembre dernier par l'Assemblée nationale, le texte est arrivé en commission de lois au Sénat ce mercredi 3 mars 2021. 256 amendements ont été déposés par la chambre haute. Les débats en séance plénière se tiendront les 16, 17 et 18 mars. La Coordination nationale #StoploiSécuritéglobale appelle à se mobiliser partout en France dès le 13 mars pour mettre en échec ce texte et la logique liberticide qui l'accompagne.

Face à la colère citoyenne qui s'exprime depuis le 8 novembre à travers des centaines de manifestations partout en France, le gouvernement a tenté de trouver des échappatoires au sujet de l'article 24, et les rapporteurs de la proposition de loi au Sénat ont indiqué qu'ils réécriraient totalement cet article. Cependant, le sénateur Loïc Hervé (UDI Haute-Savoie), Co-rapporteur, s'est publiquement inquiété ce mardi 2 mars des dispositions de l'article 21 qui permet aux autorités de rendre public l'enregistrement des caméras-piétons : "La police va devenir une agence de presse."

Malgré la pression de la rue et les alertes de la Défenseure des droits, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), de cinq rapporteurs spéciaux des Nations Unies ou encore de la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'Assemblée nationale a voté la proposition de loi « Sécurité globale ». Usant de démagogie, la majorité présidentielle fait glisser la France vers une société de la surveillance généralisée en toute connaissance de cause.

La proposition de loi « Sécurité Globale », représente une atteinte gravissime à l'Etat de droit et aux libertés fondamentales. Son article 24 cherche à dissuader tout citoyen de filmer l'action de la police, ce qui entraverait la liberté d'informer et d'être informé et invisibiliserait davantage les violences policières.

L'ensemble de la loi élargit de manière indiscriminée les pouvoirs de surveillance de la police, en généralisant l'usage des drones et de caméras-piétons, dispositifs pouvant être reliés à des logiciels de reconnaissance faciale qui annihilent toute notion de vie privée dans l'espace public. Ce texte, avec le projet de loi « Confortant les principes de la République », les décrets élargissant le fichage politique ou les récentes attaques contre les libertés académiques, est le symbole d'une évolution d'un Etat de droit vers un Etat de police, dans lequel le citoyen est considéré comme une menace. Enfin, le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) du 16 septembre, dont la coordination demande sa suppression, assimile les journalistes à des manifestants.

La France glisse doucement mais sûrement vers un état autoritaire et policier, alors que le monde entier est confronté à une pandémie. Nos libertés, si chèrement acquises, fondent comment neige au soleil depuis de nombreux mois. La société civile toute entière doit prendre conscience que le jour d'après que nous espérons plus solidaire se transforme finalement en cauchemar d'après.

Face à cette menace, les organisations appellent les défenseurs des libertés publiques à se mobiliser avec force pour le retrait de ces textes liberticides, qui s'empilent dans le calendrier parlementaire. Elle invite la population à se rassembler :

Le lundi 15 mars, la veille des premiers débats au Sénat à 16h30 :

- **Moulins devant la préfecture**
- **Montluçon, devant la sous-préfecture**
- **Vichy, devant la sous-préfecture**

Signataires : CGT 03, FSU 03, Solidaires 03, le PCF 03, La France Insoumise 03, UCL, RESF.